

En système naisseur Salers herbager, réduire l'âge au premier vêlage (2/3 de vêlages à 2 ans) pour augmenter le cheptel de vaches à UGB équivalentes (sans PMTVA supplémentaire)

Evolutions économiques en conjoncture

2013

Commentaires

(PAC 2019)	Situation initiale	Scénario	Différence
Produit Brut	105 345 €	108 307 €	3%
Produit viande	58 673 €	62 545 €	
Prix du kg vif vendu	2,29 €	2,29 €	
Aides	45 762 €	45 762 €	
Charges opérationnelles	28 639 €	30 597 €	7%
en % du PB	27%	28%	
Concentré intra-consommée	- €	- €	
Concentré acheté	9 915 €	10 956 €	
Fourrages achetés	- €	260 €	
Frais d'élevage et divers	7 837 €	8 138 €	
Charges opé surface	5 012 €	5 034 €	
Charges structurelles	35 206 €	34 861 €	-1%
en % du PB	33%	32%	
Salaires	- €	- €	
EBE	41 500 €	42 849 €	3%
EBE/PB	39%	40%	
Annuités	12 689 €	12 689 €	
Disponible	28 811 €	30 160 €	4,7%
Disponible par UMOs	19 207 €	20 106 €	4,7%

L'augmentation du nombre de vêlages permet d'accroître la production de viande vive du troupeau (+1835 kg) et la productivité par UGB (+20kg) puisque celles ci sont maintenues au même niveau.

Une légère augmentation des charges opérationnelles accompagne le scénario (plus de concentrés et de fourrages nécessaires).

L'objectif de produire plus de viande par UMO est bien atteint et comme l'augmentation des charges est minime, l'EBE est accru de même que la rémunération en l'absence d'investissement conséquent.

Même en l'absence de primes sur les vaches supplémentaires le revenu disponible croît légèrement: +2,6%

Evolution du revenu disponible en %

Emploi d'un salarié.	Annuités nouvelles	
	début	croisière
OUI	4,7%	4,7%
NON	4,7%	4,7%

Facteurs favorables

Facteurs défavorables

Attention : les résultats des simulations sont présentés avec deux pas de temps d'annuités : les annuités début correspondent aux annuités dans les premières années suivant les investissements soit au plus haut. Les annuités croisières correspondent au niveau des annuités après quelques années de remboursement et un retour à un niveau annuité/capital de l'ordre de 5%.

Les grandes lignes du scénario étudié

Deux tiers des génisses seront triées et conduites en vêlage à deux ans tandis que les autres resteront en vêlage à trois ans. A UGB constantes cela permet d'augmenter le cheptel de 5 vaches allaitantes. Le vêlage à deux ans se traduit par une augmentation des besoins en concentrés, en fourrages et en frais d'élevage sur les animaux concernés. Les veaux issus de ces vêlages sont sevrés à un poids de 10 kg inférieur à celui des autres.

	Situation initiale	Scénario	Différence
UMO	1,5	1,5	0
Surface (ha)	87	87	0,0
dont céréales	0,0	0,0	0,0
dont maïs ensilage	0,0	0,0	0,0
Nbre de VA	70	75	5
UGB	88	89	0
VA primées	70,0	70,0	0,0
Viande vive produite (kgv)	26117	27763	1646
Viande vive finie (%)	25%	25%	0%
Kg viande vive /UGBv	295	312	17
Viande vive vendue	26717	28405	1688
€/kg vif vendus	2,29 €	2,29 €	0,01 €
Concentré kg/UGB	347	381	35
Chargement	1,02	1,02	0,0
TMS récoltées /UGB	2,1	2,1	0,0

Investissements et travail:

Investissements	Investissements	Annuités sup.
Cheptel	0 €	0 €
Bâtiment	0 €	0 €
Matériel	0 €	
Stockage	0 €	
	0 €	0 €

Besoins de main d'œuvre supplémentaire	UMO	Salaires sup.
	0,0 UMO	0 €

Le vêlage à deux ans peut permettre d'économiser des places en bâtiment en supprimant une catégorie d'âge de génisses. Cependant ici, c'est 7 génisses qui vèleront à 24-26 mois, qui sont remplacées à UGB équivalentes par 5 vaches, et donc on peut considérer que les besoins en logement sont équivalents.

Au niveau de la main d'oeuvre, là aussi peu de changements globalement : 7 génisses de 3 ans en moins à gérer mais 5 vêlages de plus à faire.

Fiche réalisée par:

Christèle PINEAU (Institut de l'Elevage),

Michel WEBER (CA12),

Mathilde BONESTEBE et Yannick PECHUZAL (CA15),

Philippe HALTER (CA43),

Marie Hélène DEFRANCE et Olivier LAPORTE (CA48-OIER SUAMME Languedoc-Roussillon),

Dans le cadre d'INOSYS Réseau d'Elevage Auvergne Lozère Aveyron.

avec le financement CASDAR, Union Européenne



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»